

Lettre du représentant Garnier de Saintes, en mission dans la Sarthe, qui annonce des nouvelles sur la conspiration ourdie dans la commune du Mans et rattachée à celle découverte par la Convention, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Jacques Garnier de Saintes

Citer ce document / Cite this document :

Garnier de Saintes Jacques. Lettre du représentant Garnier de Saintes, en mission dans la Sarthe, qui annonce des nouvelles sur la conspiration ourdie dans la commune du Mans et rattachée à celle découverte par la Convention, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 78;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28928_t1_0078_0000_9

Fichier pdf généré le 01/02/2023

temps que ces messieurs qui agitent le peuple et le font entr'égorgé depuis quatre ans payent au moins de leurs biens, les maux qu'ils ont faits à la patrie. La vengeance nationale exigeait plus pour punir leurs crimes mais, aussi humains, aussi généreux que ces monstres sont pleins de scélératesse, des Français leur laissent encore une existence ignoble qu'ils iront traîner sur l'extrémité de la terre réservée pour les méchants, quand l'Europe rendue à la Raison, aura assuré le calme de la Liberté en faisant tomber les têtes royales qui l'enchaînent. La Révolution avait besoin de ce nouvel oracle pour apprendre à l'Univers ce que savent et ce que font les hommes libres, éclairés par la raison éternelle ; que ceux qui jouent dans le reste du monde le même rôle que nos brigands détenus, voient et reconnoissent le sort qui les attend. Qu'ils sachent que le peuple ne composera jamais avec les hommes à grands moyens qui veulent le charger de fers. »

BOUIN, FRÉPELLIER, JOUBERT, GENDREAU (*secrét.*),
AUGER (*présid.*), CHAUVIN, HUBERT.

39

Le citoyen Scherlock, capitaine au 92^e régiment d'infanterie, dépose sur le bureau un sabre rare par la valeur de sa lame; il désireroit que cette arme fût destinée au premier républicain qui entrera vainqueur dans Valenciennes. (*Applaudi.*)

Mention honorable, insertion au bulletin; et renvoi au comité de la guerre (1).

40

Garnier de Saintes, représentant du peuple dans le département de la Sarthe, écrit du Mans, le 9 germinal, qu'il vient de saisir les fils de la conspiration ourdie dans cette commune, et rattachée à celle que la Convention nationale a découverte. Il rend le compte le plus satisfaisant sur l'opinion publique et sur l'indignation du peuple contre les scélérats qui l'avoient trompé.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités de salut public et de sûreté générale (2).

[*Le Mans, 9 germ. II*] (3).

« Je tics, mes chers collègues, les fils de la conjuration qui était ourdie au Mans, et qui prenait sa source dans celle que vous avez si heureusement découverte.

(1) P.V., XXXIV, 390. Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl^t); *J. Mont.*, n° 142; *J. Sablier*, n° 1237; *C. Eg.*, n° 594; *Audit. nat.*, n° 557; *Débats*, n° 561, p. 240; *Mon.*, XX, 124. (Pernod au lieu de Scherlock); *M.U.*, XXXVIII, 316; *Rép.*, n° 105, p. 420.

(2) P.V., XXXIV, 390. *Batave*, n° 413; *C. Eg.*, n° 594; *J. Mont.*, n° 142; *J. Perlet*, n° 559; *Audit. nat.*, n° 557; *C. Univ.*, 15 germ.; Bⁱⁿ, 14 germ.

(3) Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t), *Mon.*, XX, 125; *Débats*, 561, p. 239; *J. Sablier*, n° 1236; *M.U.* XXXVIII, 249; *Rép.*, n° 105, p. 420; *Mess. soir*, n° 594. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 270.

« J'ai éprouvé hier que les fautes du peuple ne sont jamais que des erreurs. Débarrassés des hommes qui le trompaient, il a reconnu la voix de son représentant, et c'est dans le temple de la Raison que la raison a repris son empire.

« En entrant dans l'assemblée, j'ai été témoin une seconde fois du silence qui régnait autour de moi ; mais si le premier fut le signe de la prévision et de la défaveur, le second a été l'expression de l'abatement et du repentir.

« J'ai monté à la tribune, et lorsque, passant en revue les principes et la moralité de ces patriotes faux qui avaient séduit la crédulité du peuple, je les lui ai présentés tels qu'il les avait connus lui-même, le prestige tomba; et quand, m'arrêtant sur son injustice, j'en ai imputé la cause à ceux qui l'avaient méchamment entraîné dans ce faux pas, la joie d'obtenir l'oubli d'une faute arrachée à sa confiance électrisa tous les cœurs; la sérénité devint générale, et chacun épanchant ses sentiments avec l'effusion de la franchise, les voûtes retentirent des cris longtemps prolongés de Vive la Convention; Vive la Montagne! périssent tous les traîtres! vivent les représentants du peuple!

« Au milieu de la joie, les citoyens, pour honorer la Convention, me conduisirent en triomphe dans les principales rues de la commune; les chants guerriers, les hymnes chéris de la liberté se firent entendre pendant toute la marche, et ce jour fut encore une nouvelle victoire remportée sur la tyrannie.

« Je vais me rendre dans peu de jours dans votre sein pour vous dévoiler le nœud de cette trame affreuse, dont les rejetons menaçaient de s'étendre au plus loin; mais l'œil de la vigilance poursuit les conspirateurs et je les atteindrai tous. S. et F. »

GARNIER (de Saintes).

41

Les administrateurs du district du Mans rendent compte de l'effet prompt et salutaire qu'a produit la vérité, par l'organe du citoyen Garnier, sur tous les habitans de la commune. Le voile qui couvroit tous les intrigans et les conspirateurs est déchiré; le peuple y est détrompé: il les a voués à la mort, et la commune du Mans est à la hauteur des circonstances. La Convention est invitée à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le Mans, 11 germ. II*] (2).

« Législateurs,

C'est dans le temple de la Raison, c'est hier que Garnier (de Saintes) a, devant un peuple nombreux, déchiré le voile qui couvroit des conspirateurs, des intrigans et des traîtres; c'est hier que la vérité a paru dant tous son jour; c'est hier que le masque de l'hypocrisie est tombé, que le bandeau qu'on avoit artistement mis sur les yeux des patriotes les plus zélés a été arraché. C'est hier que l'administrateur et

(1) P.V., XXXIV, 390, *J. Sablier*, n° 1236; *Batave*, n° 413; *Mess. soir*, n° 594.

(2) C 298, pl. 1037, p. 41.